

Electricien d'équipement du bâtiment

RNCP36441 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	255s
Formacode(s)	24086
Code(s) ROME	F1602
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	03/11/2026

Certificateur(s)

HAUT COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANCAISE · SIRET : 17987301300017

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

En Métropole, le Titre Professionnel « Electricien Equipement » que l'arrêté du 23 mai 2013 avait défini en trois activités types décline, pour sa révision 2018, une évolution vers deux activités types plus conformes aux nécessités du marché du travail pour l'emploi visé.

L'intitulé du titre change : « Electricien d'Equipement du Bâtiment » est plus en adéquation avec son évolution.

Ces dernières années, le secteur de l'équipement électrique a considérablement évolué en particulier du fait de la politique de transition énergétique mise en place par le législateur. Le bâtiment, en construction, basse consommation s'est aujourd'hui généralisé. En phase d'expérimentation, accompagnée par certains labels, la construction de bâtiments à énergie positive est en marche. Comme pour d'autres nouveaux équipements (les systèmes de recharge pour véhicule électrique par exemple), l'installation par les entreprises du secteur d'un système de production photovoltaïque contribuant aux énergies renouvelables, pour tout type de bâtiment, se fait sentir. L'électricien d'équipement est amené à assurer l'installation des nouveaux matériels électriques (pour encore plus d'efficacité en termes de distribution et de maîtrise d'énergie, ceux-ci doivent traiter, échanger et stocker des données en devenant communicants et connectés pour contribuer à un bâtiment dit "intelligent": ces opérations sont réalisées par les techniciens).

Le champ d'intervention de l'Electricien d'Equipement a évolué lors des cinq dernières années. Il est amené à assurer l'installation des nouveaux matériels électriques. Il intervient principalement dans les bâtiments à usage d'habitation et autres. L'électricien d'équipement :

- réalise des travaux d'installation de réseaux d'énergie en basse tension et des équipements courant fort dans les bâtiments d'habitation et petits et moyens tertiaires ;
- réalise des travaux d'installation de réseaux de communication et des équipements courant faible dans les bâtiments d'habitation et petits et moyens tertiaires ;
- réalise des travaux de mise en sécurité dans les bâtiments d'habitation existants ;
- réalise des travaux de rénovation, ou d'extension d'installations dans les bâtiments existants ;
- installe les équipements et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments d'habitation et les locaux petits et moyens tertiaires.

La restructuration du TP électricien d'équipement en deux activités « Installer les réseaux d'énergie et les équipements courants forts dans les bâtiments » et « Installer les réseaux de communication, les équipements courants faibles et les équipements et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments » correspond aux attendus des entreprises du secteur d'équipement électrique. Cela entraîne la mise en œuvre de nouvelles

compétences par le personnel qualifié.

L'évolution du marché du secteur de l'équipement électrique vers les domaines courant fort et courant faible, amène les entreprises qui emploient l'électricien d'équipement à avoir moins d'intérêt pour les installations industrielles de contrôle commande (process industriel). Celle-ci est exercée principalement par des entreprises spécialisées du domaine industriel.

ACTIVITÉS VISÉES

- Installer les réseaux d'énergie et les équipements courants forts dans les bâtiments
- Installer les réseaux de communication, les équipements courants faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Installer les réseaux d'énergie et les équipements courants forts dans les bâtiments

- Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation.
- Réaliser les vérifications et mettre en service l'installation électrique dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation
- Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties communes des bâtiments d'habitation
- Mettre en sécurité l'installation électrique des bâtiments d'habitation existants
- Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation

2. Installer les réseaux de communication, les équipements courants faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments

- Réaliser l'installation des réseaux de communication d'un bâtiment à usage d'habitation et autres
- Réaliser l'installation des équipements de sûreté et de sécurité d'un bâtiment à usage d'habitation et autres
- Réaliser l'installation des équipements d'automatisme et de confort d'un bâtiment à usage d'habitation et autres
- Réaliser l'installation d'équipements et solutions d'efficacité énergétique d'un bâtiment à usage d'habitation et autres

Blocs de compétences

RNCP36441BC01 — Installer les réseaux d'énergie et les équipements courants forts dans les bâtiments

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation.
- Réaliser les vérifications et mettre en service l'installation électrique dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation
- Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties communes des bâtiments d'habitation
- Mettre en sécurité l'installation électrique des bâtiments d'habitation existants
- Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle

La mise en situation professionnelle comprend 2 parties.

Partie 1, durée 15 heures :

A partir d'un dossier technique et de consignes, le candidat réalise une partie représentative d'une installation électrique d'un bâtiment d'habitation et une partie représentative d'une installation électrique petit et moyen tertiaire.

Partie 2, durée 30 min :

A partir de l'installation réalisée lors de la partie 1, le candidat effectue la mise en service de l'installation en présence du jury.

Le questionnaire professionnel

Le questionnaire professionnel permet de compléter l'évaluation proposée lors la mise en situation professionnelle.

Entretien final

Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

L'épreuve se réalise sur ou dans des cloisons ou murs construits avec les matériaux généralement utilisés dans les locaux d'habitations ou professionnels.

La partie 1 de la mise en situation professionnelle est réalisée en simultané pour tous les candidats en présence d'un surveillant.

La partie 2 de la mise en situation professionnelle est organisée obligatoirement après que le jury a évalué, hors de toute présence, les productions que le candidat a réalisées lors de la partie 1.

Le candidat réalise la mise en service en la présence du jury et d'un surveillant sécurité électrique.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire est sous forme de QCM, il peut être organisé entre les deux parties de la mise en situation professionnelle.

RNCP36441BC02 — Installer les réseaux de communication, les équipements courants faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser l'installation des réseaux de communication d'un bâtiment à usage d'habitation et autres
- Réaliser l'installation des équipements de sûreté et de sécurité d'un bâtiment à usage d'habitation et autres
- Réaliser l'installation des équipements d'automatisme et de confort d'un bâtiment à usage d'habitation et autres
- Réaliser l'installation d'équipements et solutions d'efficacité énergétique d'un bâtiment à usage d'habitation et autres

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle

La mise en situation professionnelle comprend 2 parties.

Partie 1, durée 15 heures :

A partir d'un dossier technique et de consignes, le candidat réalise une partie représentative d'une installation électrique d'un bâtiment d'habitation et une partie représentative d'une installation électrique petit et moyen tertiaire.

Partie 2, durée 30 min :

A partir de l'installation réalisée lors de la partie 1, le candidat effectue la mise en service de l'installation en présence du jury.

Le questionnaire professionnel

Le questionnaire professionnel permet de compléter l'évaluation proposée lors la mise en situation professionnelle.

Entretien final

Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité. L'épreuve se réalise sur ou dans des cloisons ou murs construits avec les matériaux généralement utilisés dans les locaux d'habitations ou professionnels.

La partie 1 de la mise en situation professionnelle est réalisée en simultané pour tous les candidats en présence d'un surveillant.

La partie 2 de la mise en situation professionnelle est organisée obligatoirement après que le jury a évalué, hors de toute présence, les productions que le candidat a réalisées lors de la partie 1.

Le candidat réalise la mise en service en la présence du jury et d'un surveillant sécurité électrique.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire est sous forme de QCM, il peut être organisé entre les deux parties de la mise en situation professionnelle.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- bâtiments d'habitation : maison individuelle et immeuble collectif d'habitation ;
- bâtiments autres :
 - bâtiments à usage tertiaire (commerces, bureaux, santé, enseignement, infrastructures collectives destinées aux sports, aux loisirs, cafés/hôtels/restaurants, et établissements destinés à recevoir du public),
- bâtiments à usage artisanal
- bâtiments à usage industriel (en excluant le contrôle commande industriel)

Les entreprises qui emploient des électriciens d'équipement peuvent être:

- les entreprises générales d'électricité ;
- les entreprises spécialisées en installation électrique;
- les agences de travail intérimaire;
- les services travaux et entretien de collectivités tels que les hôpitaux, hôtels, grandes surfaces, écoles, municipalités.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- électricien ;
- électricien bâtiment ;
- monteur électricien ;
- installateur électricien ;
- tableautiste en électricité.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Conformément aux articles R4544-9 et 4544-10 du Code du travail, l'ensemble des opérations décrites dans cet emploi sont réalisées par un professionnel désigné et habilité par son employeur.

Le professionnel réalise les opérations selon les modalités telles que définies par l'article R4544- 3 du Code du travail. Pour cela, il sera habilité B1(V), BR, H0.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 066 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (17 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	B2X32 — Ouvriers en électricité du bâtiment · tension 5/5 (Très élevée) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	15 619
Jugés difficiles à recruter	59 %
Emplois saisonniers	6 %
Familles professionnelles (FAP)	B2X32 — Ouvriers en électricité du bâtiment B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Le jury est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (2 membres du jury par candidat présenté).

Le jury est composé de professionnels :

Gérant

Technicien

Gérant

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le jury est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (2 membres du jury par candidat présenté).

Le jury est composé de professionnels :

Gérant

Technicien

Gérant

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (2 membres du jury par candidat présenté).

Le jury est composé de professionnels :

Gérant

Technicien

Gérant

Précisions pour le candidat VAE :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	9 099 €
Selon la branche	5 363 € – 9 099 €
Prise en charge	Branches concernées
9 099 €	Valeur par défaut · 211 branches
7 200 €	CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics
5 363 €	CPNEFP de la blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 03/11/2026

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36441/>